



COMMUNE DE RÉMUZAT

DEL- 12-22082024

**Département de la Drôme
Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 août à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240822-DEL_12_22082024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal		X		Éric BOLLARD	Date de convocation : 14/08/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				Secrétaire de séance : T SERRE
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Étienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	1			

Objet : prise en charge des frais congrès national des maires Paris 2024

Du 19 au 21 novembre 2024 se tiendra le 104^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalités de France - Salon des Collectivités à Paris.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de prendre en charge les frais d'inscription, de transport, de stationnement, et d'hébergement

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRÉ



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0